FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

BUREAU DU 9 septembre 2025
RELEVE de DECISIONS
SEANCE TENUE EN VISIOCONFERENCE DE 18h30 A 20h30

PRESENTS :

Membres du Bureau
AUTIER Philippe (VP) – DEGOS Jean-Marc (SG) - CASSAGNE Jacques (TG) - LARROUDE Denise – IRAZOQUI Daniel – DANDALEIX Christian

Chargés de Mission Permanents
BELLAMY Pierre – Thierry COMET - GOURDY Jean-Jacques - SYLVESTRE Henry - LEHAY Julien– BRASSET Bertrand

Salarié
RESSIGUIE Damien (DT)

EXCUSES :

Membres du Bureau
RECHEDE Michel (Président) - TEINTURIER Jennifer

Chargés de Mission Permanents
DEGUILHEM Christophe

Par suite de l'annonce du décès de Jean-Charles LAMOULIATTE, survenu ce week-end, les obsèques auront lieu le samedi 13 septembre 2025 à 10h au crématorium de Mérignac, avenue du Souvenir, afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent lui rendre un dernier hommage. Une minute de silence sera observée lors du prochain codir.

Notre Président a subi la semaine dernière une intervention chirurgicale programmée qui s'est très bien déroulée ; il récupère et sera très vite de retour parmi nous. Les membres du Bureau lui adressent leurs plus chaleureux encouragements.

1/ APPROBATION RD DU 07/07/25, DU 08/07/25 ET DU 28/08/25 (Philippe)
Les RD sont approuvés à l'unanimité et ont été diffusés aux membres du codir et publiés en ligne.

2/ CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS (Philippe & Jean-Marc)
Les réunions de Bureau élargi aux CDM se tiendront désormais tous les quinze jours ; la prochaine aura donc lieu le mardi 23/09.
Le Pdt, VP, SG, TG et DG se réuniront à Gradignan le premier mardi de chaque mois.
Les prochains CODIR se tiendront à Brive le 20/09 en présentiel, le 20/11/25 en visioconférence.
L'AGF aura lieu en visioconférence le jeudi 11/12/25.
Le premier CODIR de l'année 2026 aura lieu à Niort.

3/ COMMUNICATIONS PDT, VP, SG (DONT BILLETTERIE MATCHS INTERNATIONAUX & ACCES GRATUIT MATCHS DIRIGEANTS)

- Philippe informe de :
 - Un partenariat, très positif pour les clubs et les BF stagiaires devant satisfaire à cette obligation, a été noué entre la ligue (IREF) et la Croix-Rouge Française **(voir P.J.)**.
 - Affiliation validée par le Bureau (après demande de complément d'information sur le nombre de licenciés, sur les diplômes d'entraîneur et le positionnement du CA PERIGUEUX) du club féminin PERIGORD RUGBY.
- Jean-Marc informe de :
 - Les titulaires d'une licence DF1, DR2, DR3 ou DC4 bénéficient d'un accès gratuit à l'ensemble des rencontres du territoire dans la limite des places disponibles, ainsi depuis peu sur décision de la FFR, les volontaires (VOL) au même titre que les dirigeants d'association (DC4).
 - Rappel des règles liées à la billetterie des matchs de l'Equipe de France **(voir P.J.)**.

4/ MISE A L'HONNEUR DES CHAMPIONS DE FRANCE NA LORS DE MATCHS TOP14/PROD2 (Philippe & Didier)

À l'occasion de la reprise des championnats de Top 14 et de Pro D2, la LRNAR a décidé de mettre à l'honneur ses Champions de France de la saison 2024-2025.
Plusieurs actions sont prévues lors de matchs professionnels : invitation des clubs concernés et tour d'honneur des équipes avec leur bouclier, soit en avant-match, soit à la mi-temps.

Les matchs concernés ainsi que les équipes mises en avant :
Pau : *Section Paloise VS Stade Français le samedi 13 septembre à 16h30*
- FC Oloron (Rugby à 7)
- Avenir Bizanos (Régionale 1 U16)

Biarritz : *Biarritz Olympique VS Brive le vendredi 19 septembre à 19h*
- Biarritz Olympique Rugby (Reichel Espoirs Accession)
- Ent de la Nivelle Urrugnarrak (Féminine U18 à X)
- Stade Hendayais (Beach Rugby)

Bordeaux : *UBB VS Montauban le samedi 20 septembre (à confirmer, en attente retour UBB)*
- Sélection M18F Nouvelle Aquitaine (Rugby à 7 & AT6N)
- Stade Bordelais (Elite 1 & Rugby à 7 U19)
- UBB (Reichel Espoirs Elite)
- UBB Seven (Circuit Elite Sevens)

Mont de Marsan : *Stade Montois VS Carcassonne le vendredi 26 septembre à 19h30*
- US Tyrosse x2 (Fédérale 1 & Espoirs Fédéraux)
- ACLR (Excellence B)
- JSE SP Villeneuve-de-Marsan (Régionale 1 Promotion)
- Parentis Sport Rugby (Régionale 3 Promotion)
- Sevens Landes (Circuit Sevens Accession)

5/ REUNIONS ''LES CLUBS DANS LEUR POLE'' (Philippe & Jean-Marc)
Le Président souhaite organiser des réunions dans chacun des 4 pôles pour aller à la rencontre des clubs et pour faire un « bilan » de la 1ère année de fonctionnement de la Ligue.
En complément, trois thèmes mobilisateurs pour les clubs de tous niveaux, seront abordés : un thème consacré aux compétitions, un sur la formation des dirigeants et un sur la gestion des emplois dans les clubs.
Ces réunions se tiendront à Brive (pôle LIM/PER), au RC Niort (pôle PCHA), à Pau (pôle CBBL), à Gradignan (pôle Guyenne), un lundi et un mardi en suivant, sur 2 semaines entre octobre et novembre.
Les dates vous seront communiquées par le Bureau dans les plus brefs délais.

6/ POINT SUR LES EPREUVES : DEBUT DES COMPETITIONS JEUNES ET SENIORS (Denise)
Voir P.J.
- Le règlement sportif seniors 2025-2026 a été élaboré par la C°, puis proposé à la validation de la FFR ; nous avons procédé à quelques réajustements à la suite des remarques de la FFR. Celui-ci a été ensuite validé par le Bureau Stratégique de la FFR.

Le Bureau valide ce règlement qui sera diffusé dès demain aux clubs par compétitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr, en mentionnant qu'il sera soumis à l'approbation définitive du CODIR du 20/09.

- Denise fait part du courriel qu'a adressé le club d'ISSIGEAC à la FFR, qui nous l'a retourné ce club évoluant en R1.
 ISSIGEAC était en rassemblement la saison dernière avec le club de BERGERAC, mais cette saison BERGERAC s'est engagé seul. Pour respecter les obligations imposées en R1 (page 12 du règlement sportif), ISSIGEAC peut faire un rassemblement en M16 ou M19 avec un autre club, même sans licencié en nom propre.

Le Bureau statuera lorsqu'il aura à valider l'éventuel regroupement d'Issigeac avec un club de son secteur géographique.

7/ RENTREE DE L'ETL ET MOUVEMENTS EN SON SEIN (Damien)

La rentrée de l'ETL se déroule tout à fait normalement avec une activité dense, rythmée notamment par les réunions FFR SECURITE **(voir P.J.)**
Damien présente les modifications intervenues au sein de l'ETL :
- Manu LAGARDE nous a rejoint en qualité de CTL (cadre DRAJES) il prendra les missions transversales de Dominique DAVANIER (SANTE LVSS) et aura en charge le pôle PCHA (Éric LAYLAVOIX basculant sur le LIMOUSIN)

Il faut lui prendre un VS (convention FFR ligue)

- Laurent MARCHES qui a pris la direction du CF du SU AGEN est remplacé par Christophe COLETTE, en qualité de CTC en charge du bassin 10 en Lot et Garonne (Christophe était précédemment CTC dans la ligue CVL dans l'Indre)

8/ CREATION DE LA « CELLULE COMPORTEMENTALE » POUR LES OFFICIELS DE MATCH (Daniel)
Un nouveau dispositif, proposé par la C° ODM, concernant les éventuelles déviances ou/et entraves au bon fonctionnement et au respect éthique de la part des ODM.
En espérant que ce dispositif ne soit que le plus rarement possible activé, l'objectif étant, sans trop alourdir l'administratif, de mettre de l'ordre et modifier la pratique en vigueur jusqu'en juillet 2025 à savoir :

- Des sanctions sportives à l'encontre d'arbitres prises par les DALs après consultation du DTA concerné ;
- Une « commission de contrôle » chez les RF prenant également des sanctions contractualisées par un courrier signé d'un président jamais élu.

. Dénomination : « **Cellule comportementale** »
. Composition : DALs – DRFL – Michel LABARCHEDE (membre indépendant C° ODM)
. Fonctionnement : Entendre les parties – Evaluer – Proposer une mesure sportive
. Validation : avis du VP ODM, signature et communication aux parties concernées par le SG de Ligue.

Le Bureau avalise cette proposition.

9/ OSCARS DU CŒUR – CODEP CREUSE (Pierre)
Pierre a présenté la demande de participation financière de la ligue au buffet ; elle a été validée par le Bureau
Jacques CASSAGNE propose de prendre en charge 50% du coût avec un plafond à 2 000 €

10/ Point sur le poste de DG ligue (Philippe)
Ce sujet est présenté et débattu en Bureau mais ne figure pas au RD, étant inscrit à l'OJ du prochain CODIR qui doit en avoir la primeur.

Michel RECHEDE
Président

p/o



Objet: Nouveau partenariat Croix-Rouge Française
Date: mardi 9 septembre 2025 à 15:33:50 heure d'été d'Europe centrale
De: IREF - Ligue Nouvelle Aquitaine de Rugby
À: Philippe Autier



NOUVEAU PARTENARIAT
Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby / Croix-Rouge Française

La Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby, via son Institut Régional de l'Emploi et de la Formation, est heureuse d'annoncer la signature d'une convention avec la Croix-Rouge Française afin de faciliter l'accès aux formations PSC (Premiers Secours Citoyen) pour tous les Éducateurs et Entraîneurs entrant en formation Brevets Fédéraux, saison 2025-2026.

Ce partenariat, déployé sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, garantit:

- une formation de qualité assurée par un acteur reconnu
- un accès facilité dans chaque département
- une compétence essentielle au service de la sécurité des pratiquants et de la responsabilité des clubs

Pour toute information pratique (inscriptions, contacts, organisation) nous invitons les Clubs, les Éducateurs/Entraîneurs entrant en formation à se rapprocher des Conseillers Techniques (CTL, CTC) de leur Bassin..

Nous précisons que le coût de la formation par personne est de 60 €, à la charge du stagiaire ou du Club, et enfin, nous rappelons la possibilité pour les Clubs de se faire rembourser cette formation par la Fédération Française de Rugby.

Ensemble, renforçons la sécurité et la responsabilité dans le rugby néo-aquitain !

Philippe AUTIER ,
Vice Président Ligue Nouvelle Aquitaine en Charge de l'IREF

Sébastien PEYROT,
Directeur IREF Ligue Nouvelle Aquitaine

FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

Cliquez ici pour vous désinscrire

Objet: LNARN - Tout ce que vous devez retenir cette semaine
Date: mardi 2 septembre 2025 à 18:43:49 heure d'été d'Europe centrale
De: Jean Marc Degos
À: Capucine ASSELOT, sarah.dudon, Antoine RIVIERE
Cc: Michel Réchède, Philippe Autier, Jacques CASSAGNE, Damien Ressiguie
Pièces jointes: image001.jpg, image002.png

Bonjour,

Vous avez sûrement reçu l'INFO HEBDO que la F.F.RUGBY transmet à chaque club sur sa boîte @ffr.fr
A ce jour, beaucoup de Dirigeants de clubs interrogent la Billetterie de la Ligue pour connaître les conditions d'achat des billets pour les matches internationaux qui se déroulent en France.
Je rappelle que la PRIORITE est que le licencié et/ou le club crée un compte sur le site officiel de la F.F.RUGBY / Onglet BILLETTERIE. Les précisions pour ouvrir ces comptes figurent sur le dernier INFO HEBDO.
Il me semblerait important d'envoyer aux clubs, Membres du Comité Directeur, salariés…..la partie de cet INFO HEBDO qui concerne la billetterie.
Je sais pouvoir compter sur vous pour que cette information soit transmise rapidement en rajoutant le message suivant :

RESERVATION des BILLETS pour les MATCHES INTERNATIONAUX en FRANCE :

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Président de club,
Mesdames et Messieurs les Salariés,

Vous trouverez ci-après un extrait du dernier INFO CLUB, transmis à l'ensemble des clubs par le Service Communication de la F.F.RUGBY.
Il est précisé que la billetterie est ouverte pour les matchs internationaux se déroulant en FRANCE. Comment se procurer des billets :

> Chaque licencié et chaque club peut ouvrir un compte sur le site officiel de la F.F.RUGBY – Onglet BILLETTERIE. Les modalités sont précisées sur INFO CLUB, tout comme le nombre de places maximum à pouvoir commander
> Les Comités Départementaux pourront faire une demande d'attribution de places qui sera examinée en fonction des disponibilités.

Pour les demandes de places pour les matches à l'étranger, un mail doit être envoyé à billetterie@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr (pas de réservation par téléphone). Les demandes seront examinées en fonction des conditions transmises par la Fédération hôte.
Seules les demandes émanant d'un partenaire, d'un club, d'un élu ou d'un salarié seront prises en considération. Les demandes transmise par des « particuliers » ne seront pas examinées.

Je vous laisse mettre tout cela en forme, la plus explicite possible, et reste à votre entière disposition. Bonne fin de journée.

DEGOS Jean-Marc

Secrétaire Général
0608067956 / jean-marc.degos@ffr.fr
FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

De : L'Info Hebdo FFR <news@communicationffr.ffr.fr>
Envoyé : mardi 2 septembre 2025 16:53
À : Jean Marc Degos <jean-marc.degos@ffr.fr>
Objet : Tout ce que vous devez retenir cette semaine

Si l'email ne s'affiche pas correctement, cliquez ici.



L'Info Hebdo est un résumé des nouveautés, informations et actualités importantes de la FFR pour votre club. Toutes les informations y sont regroupées, vous permettant d'aller directement à l'essentiel.

AVIS HEBDOMADAIRE N°1163

PUBLICATION DE LA LISTE VISÉE A L'ARTICLE 637-4-1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFR

Le bureau stratégique de la FFR a adopté les tableaux visés à l'article 637-4-1 des Règlements Généraux de la FFR, fixant les montants forfaitaires versés aux officiels de matchs par compétition pour la saison 2025/2026.
Les modalités de calcul et de prélèvement sont précisées dans le document ci-dessous.

» Consulter l'avis hebdo n°1163

AVIS HEBDOMADAIRE N°1164
TABLEAU DES PRIMES PAR COMPÉTITION

Le Bureau Stratégique de la FFR a fixé, pour la saison 2025/2026, le montant des primes de participation et de performance prévues par l'article 641-1 des Règlements Généraux.
Les montants sont annexés à l'avis hebdomadaire ci-dessous.

» Consulter l'avis hebdo n°1164

J'AI CHOISI LE RUGBY

Dès demain, à l'occasion du lancement de la Semaine Nationale des Écoles de Rugby, la FFR lance sa campagne **"J'ai choisi le rugby"** !

Destinée aux parents, mais aussi au corps enseignant, cette campagne est une invitation pour les enfants à choisir un sport qui, au-delà du jeu, permet de leur inculquer des valeurs de vivre ensemble et de respect.

Le dispositif est composé d'un film publicitaire et de 8 visuels destinés à être relayés : nous vous invitons à utiliser ces ressources pour vous accompagner dans le recrutement de nouveaux licenciés (lancement demain matin sur @FranceRugby) !

» En savoir plus

OUVERTURE BILLETTERIE - VENTE INTERNE

XV de France masculin et féminin

Les places pour les matchs du XV de France masculin pour la compétition Quilter Nations Series 2025 et le France-Angleterre du XV de France féminin du Tournoi des Six Nations 2026 sont disponibles à la vente.

Connectez-vous ou inscrivez-vous via le lien ci-dessous avec **votre email code club FFR** pour y avoir accès.
ATTENTION : cet accès privilégié **se termine le 19 septembre** .

Passé cette date, les liens restent actifs dans la limite des places disponibles.

» XVM / Acheter des places pour France - Afrique du Sud

Stade de France
Jusqu'à 50 billets par club
Date limite de paiement par virement : 08/10/2025

» XVM / Acheter des places pour France - Fidji

Stade Atlantique - Bordeaux Métropole
Jusqu'à 50 billets par club
Date limite de paiement par virement : 16/10/2025

» XVM / Acheter des places pour France - Australie

Stade de France
Jusqu'à 70 billets par club
Date limite de paiement par virement : 21/10/2025

» XVF / Acheter des places pour France - Angleterre

Stade Atlantique - Bordeaux Métropole
Jusqu'à 70 billets par club.
Date limite de paiement par virement : 16/04/2026

💡 **POUR VOUS AIDER**

Seules les personnes qui gèrent l'adresse email officielle du club (codeclub@ffr.fr) sur Oval-e peuvent accéder à cette billetterie. Pour cela, vous devez avoir un compte utilisant cette adresse email. Si ce n'est pas encore le cas, vous devez en créer un.

Pour créer un compte :
Allez sur billetterie.ffr.fr > "Me connecter" > "Créer un compte".
Utilisez OBLIGATOIREMENT l'adresse email officielle du club (*codeclub@ffr.fr*), sur le champ "Prénom" indiquez le code club et sur le champ "Nom" indiquez le nom du club.
Une fois cette étape réalisée, fermez la fenêtre billetterie sans vous déconnecter.

Pour prendre vos places : retournez dans votre messagerie puis sur l'*Info Hebdo* et cliquez sur le lien du match, la billetterie s'ouvre alors directement sur l'achat des places.

OFFRES EXCLUSIVES

Gilbert Rugby

Dans le cadre de son engagement avec le rugby amateur, Gilbert a le plaisir d'offrir à tous les clubs des réductions jusqu'à 40% sur tous les ballons et équipements sur son site internet.

Pour bénéficier de ces offres exceptionnelles, il vous suffit de suivre les instructions ci-dessous et d'ajouter le code correspondant lors de la validation de votre commande.

» Accéder à la boutique



Lecture : pour toute commande entre 300€ et 599€, bénéficiez d'une réduction de 25% grâce au code ***K_FFR-25-25***

FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE



CHAMPIONNATS REGIONALE 1 REGIONALE 2, REGIONALE 3, PROMOTION REGIONALE 3 et Réserves NOUVELLE-AQUITAINE 2025-2026

FFR

Règlement des Compétitions Masculines Séniors

de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Saison 2025 - 2026

Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la F.F.R. Le présent règlement, dont l'organisation générale a été validé par le Comité Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine le XX/09/2025, a été homologué par le Bureau Stratégique de la F.F.R. du 27/08/2025, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la F.F.R.

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine s'appuie sur les règlements généraux de la F.F.R. pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Bureau Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la F.F.R., le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale, auquel sont rajoutés les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale et applicable uniquement en Ligue Nouvelle Aquitaine.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2025/2026 pour la Ligue Nouvelle Aquitaine
- En troisième et dernière partie, les livrets des compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2026/2027 pour chaque niveau de compétition.

Gestion des Compétitions par la Commission des Epreuves de la Ligue

Permanence : Tous les après-midis de 14h00 à 17h30 du Lundi au Vendredi.

REGIONALE 1 : 05 56 75 08 92 - Pôle GUYENNE

REGIONALE 2 : 05 55 18 97 61 - Pôle LIMOUSIN PERIGORD

REGIONALE 3 et PROMOTION REGIONALE 3 :

05 49 79 97 45 - Pôle POITOU CHARENTE

Site WEB : La Commission des Epreuves met à jour toute l'information sur les compétitions qu'elle gère sur le site de la LRNAR : https://liguenouvelleaquitaine-ffr.fr/

Toutes ces informations, ainsi que celles diffusées sur OVALE et par le mail competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr sont considérées comme officielles.

Table des matières

Préambule 1

I) Cadre règlementaire 4

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 4

2) Règlement financier des compétitions officielles 5

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3 6

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France 6

5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine . 7

II) Calendrier général 15

III) Livret des compétitions 16

A. Régionale 1 16

1) Principes généraux 16

2) Listes des équipes participantes 16

3) Format de la compétition 17

4) Finales de Terroirs Régionale 1 23

5) Coupe de la Ligue Régionale 1 23

B. Réserves Régionale 1 24

1) Principes Généraux 24

2) Forme de Jeu 24

3) Format de la compétition 24

C. Régionale 2 28

1) Principes généraux 28

2) Listes des équipes participantes 28

3) Format de la compétition 29

4) Finales de Terroirs Régionale 2 36

5) Coupe de la Ligue Régionale 2 36

D. Régionale 3 37

1) Principes généraux 37

2) Listes des équipes participantes 37

3) Format de la compétition 38

4) Finales de Terroirs Régionale 3 43

5) Coupe de la Ligue Régionale 3 43

E. Promotion Régionale 3 43

1) Principes généraux 43

2) Listes des équipes participantes 43
3) Format de la compétition 44
4) Finales de Terroirs Promotion Régionale 3 49
5) Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3 49
F. Réserves Régionale 2 & 3 49
1) Principes généraux 49
2) Forme de Jeu 50
3) Format de la Compétition 50
IV) Annexe 1 55
V) Annexe 2 56

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. *Article 320-1 : Le principe des invitations*

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L' instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C'– E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la F.F.R.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV – ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2**,** Promotion Régionale 2, Régionale3**,** Promotion Régionale 3, Réserves Régionales 1, 2 et 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Régionale 1 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total d'équipes engagées

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la Ligue Nouvelle Aquitaine est régi par l'article 641 des Règlements Généraux de la F.F.R. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la F.F.R. et publié par avis hebdomadaire sur le site de la F.F.R.

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le comité d'Orientation Politique de la F.F.R., lors de sa séance du 03 juillet 2025, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2025/2026 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 pour la Ligue Nouvelle Aquitaine seront les suivantes :

Les équipes classées 1ères des 4 poules de Régionale 1 accèdent à la Fédérale 3.

Les 2 équipes de Régionale 1 vainqueurs du 3ème tour des barrages d'accession accèdent à la Fédérale 3.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

- Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2025/2026.

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALE 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	10	10	*NC**
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	4	4	*NC**

BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
GRAND EST	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	6	6	*NC**
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14	*NC**
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14	*NC**
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4	*NC**

***** Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements

5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine

a. Horaires des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Les matchs auront lieu aux heures suivantes :

- Equipes 2 à 13h45 pour les Réserves
- Equipes 1 à 15h30 pour les matchs avec Réserves en lever de rideau
- Equipes 1 à 15h00 pour les matchs sans Réserve en lever de rideau

b. Reports de match

Il est fait application de l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

De plus, dès l'existence d'un arrêté municipal d'interdiction lors de la phase « Aller », il appartient à l'association recevant de trouver un terrain de remplacement. A défaut de le proposer, la rencontre pourra se dérouler sur le terrain de l'adversaire, s'il accepte.

Lors des 2 dernières journées de la phase « Retour », la Commission des Epreuves se réserve la possibilité de trouver un terrain de remplacement ou d'inverser la rencontre. Si impossibilité de jouer, une péréquation sera réalisée pour la rencontre, conformément à l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R.

En cas de report d'un match, il se jouera obligatoirement à la première date de « Repli » prévue aux calendriers, sauf lorsqu'un club aura averti par mail la Commission des Epreuves au plus tard 2 mois avant la date de repli de son impossibilité de jouer pour diverses raisons (manifestations, …). Cette impossibilité ne peut concerner les 2 derniers replis.

Possibilité de jouer à une date de « Repos » après accord des 2 clubs.

Lorsque deux matches (équipe UNE et RESERVE) sont programmés le même jour sur le même terrain, mais que, par un arrêté municipal, le propriétaire n'autorise le déroulement que d'une seule rencontre, le match opposant les équipes « UNES » devra se disputer normalement. Une péréquation sera réalisée pour le match qui devait opposer les équipes réserves, conformément à l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour les Réserves Régionales :

Dans le cas ou seule la rencontre de Réserve est reportée ou rejouée, les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes UNE programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer.

Dans le cas de rencontre non couplée (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes Une programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer.

Toute équipe utilisant un de ces 15 joueurs aura match perdu par disqualification.

c. Forfaits, effectifs incomplets et effectifs insuffisants

Il est fait application des articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Si une équipe déclare forfait lors d'une de ses deux dernières rencontres programmées de la phase qualificative, elle ne pourra pas être qualifiée pour la phase finale de la Ligue, ni pour les phases finales du Championnat de France, ni pour les finales de Terroirs.

Pour tout forfait lors des phases finales de la Ligue, l'équipe concernée ne sera pas qualifiée pour les phases finales du championnat de France et sera classée à la dernière place au classement de sa poule, de la phase qualificative.

d. Formes de Jeu

Réserves Régionales 2 :

Pour la phase qualificative :

Jeu à XV obligatoire, si les 2 équipes inscrivent chacune 16 joueurs ou plus sur la feuille de Match.

Jeu à XII* obligatoire, si une seule (ou les deux) équipe inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

Jeu à X* obligatoire si une seule (ou les deux) équipe ne peut inscrire que 12 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

* Pour jouer à XII ou à X, le club ne pouvant pas présenter 16 joueurs devra obligatoirement informer le club adverse et les officiels de match avant le déroulement de la rencontre.

Le club qui se déplace devra appeler le club qui le reçoit pour l'informer du nombre de joueurs qu'il alignera.

Pour les phases finales : Jeu à XV ou à XII*

* Pour jouer à XII, le club demandeur devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 48 h avant le déroulement de la rencontre. L'équipe demandeuse inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match et l'autre équipe pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

NB : En complément, les articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R., ainsi que les dispositions spécifiques F.F.R. s'appliquent.

e. Arbitrage

Equipe UNE : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines.

Equipe Réserve : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines ou aux entraineurs licenciés dans un des 2 clubs en présence dans les conditions prévues dans la règle du Jeu N° 6.

f. Chartre de l'Arbitrage

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus de respecter les dispositions de l'Annexe III « L'ARBITRAGE » des Règlements Généraux de la F.F.R. notamment l'article 5 du Titre II « OBLIGATIONS des ASSOCIATIONS ».

En cas de respect de ces obligations, les mesures de récompenses prévues à l'article 7 de l'Annexe III – Titre II, seront appliquées. Cependant, compte tenu du calendrier des compétitions Régionales de la LRNAR, ces obligations devront être respectées à la date du 22 mars 2026 inclus afin de déclencher ces récompenses.

g. Représentants Fédéraux

Des Représentants Fédéraux seront désignés systématiquement sur les matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3.

Des Représentants Fédéraux ou des Délégués Sécurité, à la charge des clubs sanctionnés après incidents, pourront être désignés sur certains matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3 sur décision des Commissions Régaliennes de la Ligue.

h. Participation de joueur en double affiliation

Un joueur en double affiliation dans deux clubs dont les équipes évoluent dans des compétitions de niveaux hiérarchiques différents ne pourra pas être utilisé par le club de niveau inférieur, que ce soit en phase qualificative, en barrage ou en phase finale de la Ligue, s'il a été inscrit sur plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives de la compétition susvisée (voir tableau de l'article 315 des Règlements Généraux de la F.F.R.).

Toute équipe utilisant un joueur en double affiliation ne respectant pas cette qualification particulière aura match perdu par disqualification.

i. Participation d'une équipe 3

Ces équipes, acceptées à titre exceptionnel à participer aux Championnat Régionale 2 ou Promotion Régionale 2, Régionale 3, Promotion Régionale 3 et Réserves Régionale 2 & 3 de la Ligue, ne pourront pas être qualifiées pour les phases finales de la F.F.R.

En aucun cas, ces équipes ne pourront accéder au Championnat Régionale 1 la saison prochaine.

Si à l'issue de la phase qualificative, l'une d'entre elle est qualifiée pour la phase finale d'un de ces Championnats, elle sera remplacée par l'association non qualifiée de sa poule la mieux classée derrière elle qui satisfait à toutes ses obligations.

De plus, seuls 40 joueurs maximum, inscrits sur une liste à fournir par le club avant le 18 septembre 2025 à la Commission des Epreuves, pourront participer aux rencontres de phase qualificative et de phase finale de la Ligue. Ces joueurs listés ne pourront être des licenciés mutés pour la saison en cours, ni être issus d'un autre club et en double licence (quelle que soit la date de qualification de cette double licence).

Cette liste pourra présenter au départ moins de 40 joueurs et être complétée ultérieurement. Ces compléments de joueurs devront parvenir à la Commission des Epreuves de la Ligue, le jeudi au plus tard, pour être validés pour le Week-end suivant.

Ces joueurs ne devront avoir été inscrits sur plus de 5 feuilles de matchs de l'équipe UNE et/ou Espoirs de leur club.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant dépassé la réglementation ci-dessus aura match perdu par disqualification.

j. Rassemblement d'associations Séniors

Un rassemblement d'associations Séniors validé par la Ligue, dont l'une des associations participantes est engagée en Fédérale ou en niveau régional supérieur, ne pourra utiliser pour son équipe ou ses équipes de niveau inférieur que 15 joueurs, y compris les joueurs en double licence quel que soit leur date de qualification, du club de niveau supérieur inscrits sur une liste fournie par le club support du rassemblement à la Commission des Epreuves avant le 18 septembre 2025

Cette liste pourra présenter moins de 15 joueurs au départ et être complétée ultérieurement. Ces compléments de joueurs devront parvenir à la Commission des Epreuves de la Ligue, le jeudi au plus tard, pour être validés pour le Week-end suivant.

Ces joueurs ne devront avoir été inscrits sur plus de 5 feuilles de matchs en équipe UNE et/ou Espoirs ou Réserve de Fédérale de leur club.

Tout joueur ayant été inscrit sur cette liste ne pourra être remplacé par un autre joueur pour quelque motif que ce soit (blessure, disqualification, …).

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant dépassé la réglementation ci-dessus aura match perdu par disqualification.

Si une association du niveau supérieur du rassemblement a engagé une équipe réserve en niveau supérieur et que celle-ci est déclarée forfait (simple ou général), l'équipe du rassemblement de niveau inférieur sera, elle aussi, déclarée forfait (simple ou général).

k. Obligation d'engagement d'une équipe réserve

Les clubs de Régionale 1 / Promotion Régionale 1 doivent obligatoirement engager une équipe Réserve à XV.

Si forfait général de cette équipe, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni aux phases finales du Championnat de la Ligue, ni aux finales de Terroirs, ni accéder à la Fédérale 3.

Dans ce cas, l'association sera remplacée par le club, de la même poule, classé derrière lui et qui remplit toutes les conditions.

De plus, pour la saison 2026-2027, cette association ne pourra pas s'engager en Régionale 1.

Elle pourra participer à la Coupe de la Ligue.

I. Obligations sportives

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 1 / Promotion Régionale 1	1 école de rugby de 22 licenciés minimum au plus tard le 1er décembre 2025 et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général ou 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général et 1 équipe Réserve à XV n'ayant pas été déclarée Forfait Général	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France. Un retrait de 4 points pour non-respect du nombre de licenciés « Ecole de rugby » et/ou par équipe obligatoire manquante sera appliqué à cette équipe UNE
Régionale 2 / Promotion Régionale 2	15 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » inclus au plus tard le 1er décembre 2025	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France
Régionale 3 et Promotion Régionale 3	Pas d'obligations	

Dispense pour le niveau Régionale 1 / Promotion Régionale 1 :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Dispense pour le niveau Régionale 2 / Promotion Régionale 2 :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

m. Classement à l'issue des phases finales de la Ligue

Le classement des équipes à l'issue des phases finales de la Ligue se fera en tenant compte :

1 - du niveau (Champion, finaliste, 1/2 finalistes, 1/4 de finalistes, barragistes)

2 - du classement général à l'issue de la phase qualificative, conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R

n. Classement de fin de saison 2025-2026

Le classement des clubs de la Ligue sera établi, conformément à l'article 321 des Règlements Généraux de la F.F.R., en fonction :

1 – du classements dans chaque Niveau

2 – des montées de Niveau à Niveau

3 – des descentes dans chaque Niveau

o. Refus de monter en niveau supérieur

Pour tout club ayant acquis, à l'issue de la saison 2025-2026, le droit de monter en niveau supérieur qui refuserait ensuite cette montée, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement général de fin de saison, immédiatement après, la remplacera.

Ce renoncement aux droits acquis entrainera la non-qualification de l'association en Championnat de France et en phase finale du Championnat de la Ligue pour la saison 2026-2027.

p. Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur

Pour tout club demandant, à l'issue de la saison 2025-2026, la rétrogradation de son équipe UNE dans un niveau inférieur à celui dans laquelle il aurait dû évoluer, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement général de fin de saison, qui devait descendre, sera maintenue.

Cette demande de rétrogradation entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France et en phase finale du Championnat de la Ligue pour la saison 2026-2027.

q. Règlement financier spécifique à la Ligue

Le règlement financier de la ligue Nouvelle Aquitaine a été validé par son Comité Directeur le 11 juillet 2025.

- Forfait match retour :

Le club déclarant forfait pour un match retour de compétition LRNAR doit rembourser à son adversaire les frais engagés pour le match aller à raison de 2,00 € du km parcouru dès le premier kilomètre ainsi que, le cas échéant, les frais de restauration justifiés dans la limite de 350 € pour une équipe et de 700 € pour 2 équipes.
(La référence kilométrique est le site internet : www.mappy.fr)

En cas de forfait au match retour de l'équipe réserve uniquement, un forfait de 200€ sera perçu pour les frais de déplacement ainsi que le remboursement des frais de restauration justifiés dans la limite de 350 €.
(Remboursement uniquement sur demande du club)

- Frais d'arbitrage et de Représentants Fédéraux :

Aucune indemnisation le jour du match. La trésorerie de la Ligue prélèvera aux clubs le montant du forfait match, en application de l'article 5 du règlement financier de la Ligue, à charge des clubs.

II) Calendrier général

Pour déterminer les dates des calendriers, il a été tenu compte :

- Des dates de fin d'année
- De certains matchs joués par l'équipe de France lors du tournoi des VI Nations 2026.

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
Septembre								
13-14								
20-21	**A1**	**A1**	**A1**	**A1**	**A1**		**A1**	**A1**
27-28	**A2**	**A2**	**A2**	**A2**	**A2**		**A2**	**A2**
Octobre								
04-05	**A3**	**A3**	**A3**	**A3**	**A3**	**A1**	**A3**	**A3**
11-12	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**A2**	**Repos**	**Repos**
18-19	**A4**	**A4**	**A4**	**A4**	**A4**	**Repos**	**A4**	**A4**
25-26	**A5**	**A5**	**A5**	**A5**	**A5**	**A3**	**A5**	**A5**
Novembre								
01-02	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**A4**	**Repli**	**Repli**
08-09	**A6**	**A6**	**A6**	**A6**	**A6**	**Repli**	**A6**	**A6**
15-16	**A7**	**A7**	**A7**	**A7**	**A7**	**A5**	**A7**	**A7**
22-23	**A8**	**A8**	**A8**	**A8**	**A8**	**A6**	**A8**	**A8**
29-30	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**
Décembre								
06-07	**A9**	**A9**	**A9**	**A9**	**A9**	**A7**	**A9**	**A9**
13-14	**R1**	**R1**	**R1**	**R1**	**R1**	**R1**	**R1**	**R1**
20-21	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**
27-28	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**
Janvier 2026								
03-04	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**
10-11	**R2**	**R2**	**R2**	**R2**	**R2**	**Repos**	**R2**	**R2**
17-18	**R3**	**R3**	**R3**	**R3**	**R3**	**R2**	**R3**	**R3**
24-25	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**R3**	**Repli**	**Repli**
Février								
31-01	**R4**	**R4**	**R4**	**R4**	**R4**	**Repli**	**R4**	**R4**
07-08	**R5**	**R5**	**R5**	**R5**	**R5**	**R4**	**R5**	**R5**
14-15	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**
21-22	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**
Mars								
28-01	**R6**	**R6**	**R6**	**R6**	**R6**	**R5**	**R6**	**R6**
07-08	**R7**	**R7**	**R7**	**R7**	**R7**	**Repli**	**R7**	**R7**
14-15	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**Repli**	**R6**	**Repli**	**Repli**
21-22	**R8**	**R8**	**R8**	**R8**	**R8**	**R7**	**R8**	**R8**
28-29	**R9**	**R9**	**R9**	**R9**	**R9**		**R9**	**R9**
Avril								
04-05						**1/4 + Barrages**		**1/8**
11-12	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**	**Terroirs**
18-19	**1/4 + Barrages**	**1/4**	**Barrages**	**1/4 + Barrages**	**1/2 + Barrages**	**1/2**	**1/4 + Barrages**	**1/4**
25-26	**1/2 + Barrages**	**1/2**	**1/2 + Barrages**	**1/2 + Barrages**	**Finale + Q**	**Finale + Q**	**1/2**	**1/2**
Mai								
02-03	**Finale + Barrages + Q**	**Finale + Q**	**Finale + Q**	**Finale + Q**	**Repos**	**Repos**	**Finale+ Q**	**Finale +3e/4e place + Q**
09-10	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**Repos**	**1/32**	**1/32**	**Repos**	**Repos**
16-17	**1/32**	**1/32**	**1/32**	**1/32**	**1/16**	**1/16**	**1/32**	**1/8**
23-24	**1/16**	**1/16**	**1/16**	**1/16**	**1/8**	**1/8**	**1/16**	**1/4**
30-31	**1/8**	**1/8**	**1/8**	**1/8**			**1/8**	
Juin								
06-07					**1/4**	**1/4**		**1/2**
13-14	**1/4**	**1/4**	**1/4**	**1/4**	**1/2**	**1/2**	**1/4**	**Finale**
20-21	**1/2**	**1/2**	**1/2**	**1/2**	**Finale**	**Finale**	**1/2**	
27-28	**Finale**	**Finale**	**Finale**	**Finale**			**Finale**	

III) Livret des compétitions

A. Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 40 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 1 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 1
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 1 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 1

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
U S COGNAC (4376G)	RAS ESCOU LASSEUBE (4266M - 4275X)
A S BAYONNAISE (4478T)	U A ISSIGEACOISE (5180F)
U S USSEL (4938T)	U S BOUSCATAISE (6663T)
U S ORTHEZ (4502U)	U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
A R C CHAURAY (6153N)	JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
A S ST JUNIEN (4932L)	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
U A MIMIZANNAISE (4452P)	U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
U S LALINDE (5181G)	RAS RCPSY / URCA (7415Y - 7812M)
R A C ANGERIEN (4405N)	R C QUEYRANNAIS (5923N)
E S LEMBEYE (4276Y)	U S HABASSAISE (4486B)
RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
PESSAC RUGBY (4457V)	ST PEE U C (4517K)
U S EGLETONNAISE (4897Y)	U S ASPOISE (4260F)
R C USTARITZ JATXOU (6656K)	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
MARSACQ XV (4512E)	A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
STADE REOLAIS (4459X)	R C LEGE CAP FERRET (4435W)
R C CESTADAIS (5821C)	SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
R C MUSSIDANAIS (5194W)	A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

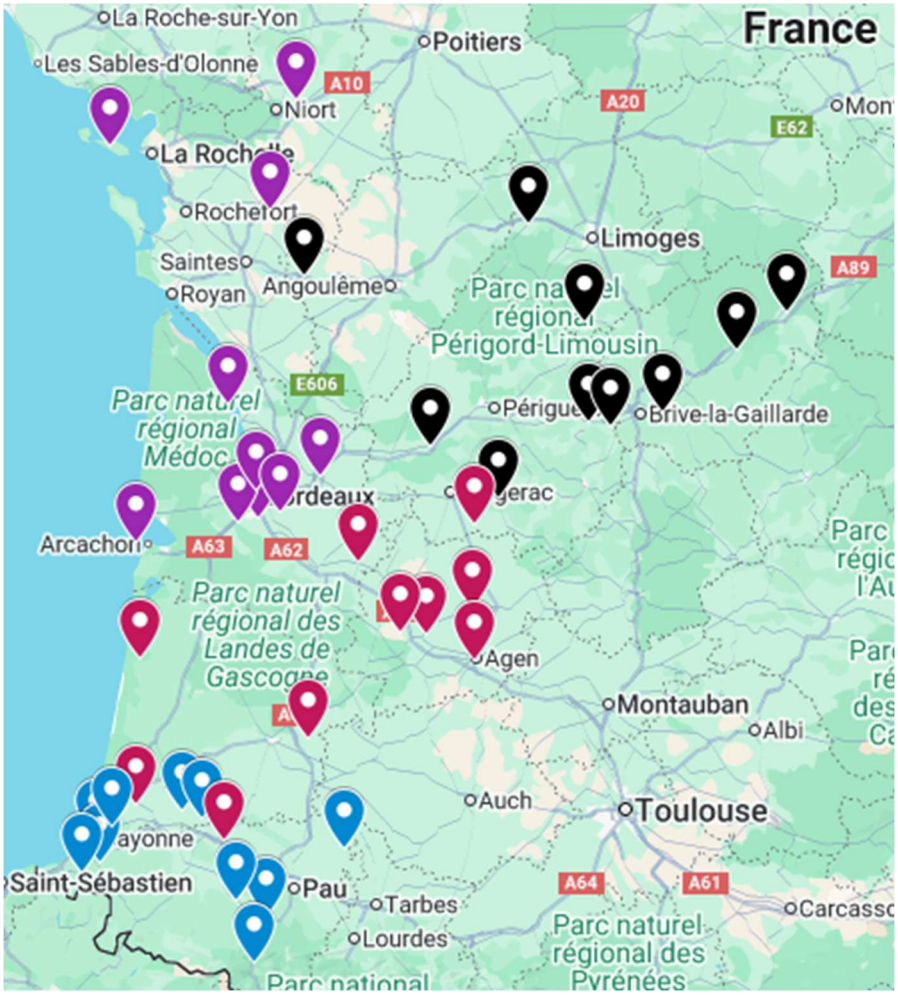
Les 40 associations sont réparties en 4 poules de 10 équipes.

	POULE 1
1	A R C CHAURAY (6153N)
2	R C CESTADAIS (5821C)
3	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
4	SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
5	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
6	PESSAC RUGBY (4457V)
7	RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
8	R A C ANGERIEN (4405N)
9	U S BOUSCATAISE (6663T)
10	R C LEGE CAP FERRET (4435W)

	Poule 2
1	U S COGNAC (4376G)
2	U S LALINDE (5181G)
3	A S ST JUNIEN (4932L)
4	A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
5	U S EGLETONNAISE (4897Y)
6	U S USSEL (4938T)
7	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
8	U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
9	R C MUSSIDANAIS (5194W)
10	RAS RCPSY / URCA (7415Y - 7812M)

	POULE 3
1	U S ORTHEZ (4502U)
2	U A ISSIGEACOISE (5180F)
3	U A MIMIZANNAISE (4452P)
4	A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
5	STADE REOLAIS (4459X)
6	JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
7	R C QUEYRANNAIS (5923N)
8	CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
3	MARSACQ XV (4512E)
10	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)

	POULE 4
1	AS BAYONNAISE (4478T)
2	R C USTARITZ JATXOU (6656K)
3	U S HABASSAISE (4486B)
4	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
5	RAS ESCOU LASSEUBE (4266M - 4275X)
6	U S ASPOISE (4260F)
7	ST PEE U C (4517K)
8	RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
9	U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
10	E S LEMBEYE (4276Y)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	21/09/2025	**R1**	14/12/2025
A2	28/09/2025	**R2**	11/01/2026
A3	05/10/2025	**R3**	18/01/2026
A4	19/10/2025	**R4**	01/02/2026
A5	26/10/2025	**R5**	08/02/2026
A6	09/11/2025	**R6**	01/03/2026
A7	16/11/2025	**R7**	08/03/2026
A8	23/11/2025	**R8**	22/03/2026
A9	07/12/2025	**R9**	29/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	02/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	25/01/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	15/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la Régionale 1:

Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Régionale 1 qui débute en 1/2 finales.

L'équipe la moins bien classée 3ème des poules 1 et 2 et l'équipe la moins bien classée 3ème des poules 3 et 4 ainsi que l'équipe meilleure 4ème des poules 1et 2 et l'équipe meilleure 4ème des poules 4 et 5 sont qualifiées pour les barrages A (1er tour d'accessions).

Les équipes classées 2ème de chaque poule ainsi que l'équipe meilleure 3ème des poules 1 et 2 et l'équipe meilleure 3ème des poules 3 et 4 et les 2 vainqueurs des barrages A se rencontrent en barrages B (2ème tour d'accessions).

Les vainqueurs des barrages B se rencontrent en barrages C (3ème tour) pour l'accession à la Fédérale 3 pour la saison 2026/2027.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages A et B se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les barrages C et les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/2 FINALES		
Match 1	1er poule 1	1er poule 2
Match 2	1er poule 3	1er poule 4

FINALE		
Match 3	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2

BARRAGES A (1er tour d'Accessions)		
Match 4	Moins bon 3ème poule 1 ou 2	Meilleur 4ème poule 1 ou 2
Match 5	Moins bon 3ème poule 3 ou 4	Meilleur 4ème poule 3 ou 4

BARRAGES B (2ème tour d'Accessions)		
Match 6	Meilleur 2ème poule 1 ou 2	Vainqueur Match 4
Match 7	Moins bon 2ème poule 1 ou 2	Meilleur 3ème poule 1 ou 2
Match 8	Meilleur 2ème poule 3 ou 4	Vainqueur Match 5
Match 9	Moins bon 2ème poule 3 ou 4	Meilleur 3ème poule 3 ou 4

BARRAGES C (3ème tour d'Accessions)		
Match 10	Vainqueur Match 6	Vainqueur Match 7
Match 11	Vainqueur Match 8	Vainqueur Match 9

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 1:

L'équipe la moins bien classée 4ème des poules 1 et 2, l'équipe la moins bien classé 4ème des poules 3 et 4, les équipes 5èmes de poule ainsi que la meilleure 6ème des poules 1 et 2 et la meilleure 6ème des poules 3 et 4 sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 1 qui débute en 1/4 de finale.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	Moins bon 4ème poule 1 ou 2	Meilleur 6ème poule 1 ou 2
Match 2	5ème poule 1	5ème poule 2
Match 3	Moins bon 4ème poule 3 ou 4	Meilleur 6ème poule 3 ou 4
Match 4	5ème poule 3	5ème poule 4

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Match 6	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 1 et PROMOTION REGIONALE 1	
1/4 de Finale et Barrages A	**19/04/2026**
1/2 Finales et Barrages B	**26/04/2026**
Finales et Barrages C	**02 ou 03/05/2026**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 1
- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 1

Qualification pour le Championnat de France Régionale 1

Les 4 équipes ayant disputé les 1/2 finales du Championnat Régionale 1 de la Ligue, les 10 équipes ayant participé aux barrages d'accessions, sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le gagnant des barrages C, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le gagnant des barrages C, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des barrages C, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des barrages C, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages B, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages B, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages B, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des barrages A, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 1

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 1 de la Ligue, ainsi que les 2 équipes classées 6ème non qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 1 et les 4 équipes classées 7èmes de poules à l'issue de la phase qualificative sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Promotion Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le 6ème de poule non qualifié pour les 1/4 de finale, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 10	Le 6ème de poule non qualifié pour les 1/4 de finale, 2ème mieux à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le 7ème de poule, le mieux à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le 7ème de poule, 2ème mieux à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le 7ème de poule, 3ème mieux à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le 7ème de poule, 4ème mieux à l'issue de la phase qualificative

d. Affectations pour la saison 2026/2027

Les 4 associations 1ère de poule, ainsi que les 2 vainqueures des barrages C d'accessions de la phase finale du Championnat Régionale 1 de la Ligue, accèdent à la Fédérale 3.

La compétition de Régionale 1 regroupera, pour la saison 2026-2027, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Fédérale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Relégués en Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 2	8	8	8	8	8	8	8	8	8

4) Finales de Terroirs Régionale 1

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 1

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 1 et de Promotion Régionale 1 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 1. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 1, en fonction du nombre d'équipes engagées.

B. Réserves Régionale 1

1) Principes Généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Réserves Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer les 40 clubs engagés dans la compétition de Régionale 1
- Une phase finale régionale
- Une phase finale de Championnat de France

2) Forme de Jeu

Pour la phase qualificative et la phase finale, la forme de jeu sera obligatoirement à XV.

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 40 associations sont réparties en 4 poules de 10 équipes établies de façon identique à celles de la compétition Régionale 1.

	POULE 1
1	A R C CHAURAY (6153N)
2	R C CESTADAIS (5821C)
3	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
4	SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
5	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
6	PESSAC RUGBY (4457V)
7	RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
8	R A C ANGERIEN (4405N)
9	U S BOUSCATAISE (6663T)
10	R C LEGE CAP FERRET (4435W)

	POULE 2
1	U S COGNAC (4376G)
2	U S LALINDE (5181G)
3	A S ST JUNIEN (4932L)
4	A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
5	U S EGLETONNAISE (4897Y)
6	U S USSEL (4938T)
7	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
8	U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
9	R C MUSSIDANAIS (5194W)
10	RAS RCPSY / URCA (7415Y - 7812M)

	POULE 3
1	U S ORTHEZ (4502U)
2	U A ISSIGEACOISE (5180F)
3	U A MIMIZANNAISE (4452P)
4	A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
5	STADE REOLAIS (4459X)
6	JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
7	R C QUEYRANNAIS (5923N)
8	CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
9	MARSACQ XV (4512E)
10	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)

	POULE 4
1	AS BAYONNAISE (4478T)
2	R C USTARITZ JATXOU (6656K)
3	U S HABASSAISE (4486B)
4	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
5	RAS ESCOU LASSEUBE (4266M - 4275X)
6	U S ASPOISE (4260F)
7	ST PEE U C (4517K)
8	RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
9	U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
10	E S LEMBEYE (4276Y)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	21/09/2025	**R1**	14/12/2025
A2	28/09/2025	**R2**	11/01/2026
A3	05/10/2025	**R3**	18/01/2026
A4	19/10/2025	**R4**	01/02/2026
A5	26/10/2025	**R5**	08/02/2026
A6	09/11/2025	**R6**	01/03/2026
A7	16/11/2025	**R7**	08/03/2026
A8	23/11/2025	**R8**	22/03/2026
A9	07/12/2025	**R9**	29/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	02/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	25/01/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	15/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1ère et 2ème place de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Réserves Régionale 1 qui débute en 1/4 de finale.

Les équipes classées à la 3ème , 4ème et 5ème disputent un match de barrage qualificatif pour le Championnat de France Réserves Régionale 1.

Les matchs de barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	1er poule 1	2ème poule 2
Match 2	1er poule 2	2ème poule 1
Match 3	1er poule 3	2ème poule 4
Match 4	1er poule 4	2ème poule 3

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Match 6	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6

BARRAGES		
Match 8	3ème poule 1	5ème poule 2
Match 9	3ème poule 2	5ème poule 1
Match 10	3ème poule 3	5ème poule 4
Match 11	3ème poule 4	5ème poule 3
Match 12	4ème poule 1	4ème poule 2
Match 13	4ème poule 3	4ème poule 4

- Calendrier des phases finales :

RESERVES REGIONALE 1	
1/4 de Finale et Barrages	**Samedi 18 ou dimanche 19/04/2026**
1/2 Finales	**Samedi 25 ou dimanche 26/04/2026**
Finale	**Samedi 02 ou dimanche 03/05/2026**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France de Réserves Régionale 1.

Qualification pour le Championnat de France Réserves Régionale 1

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Réserves Régionale 1 de la Ligue, ainsi que les 6 gagnantes des barrages qualificatifs pour le Championnat de France sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Réserves Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages, 5ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages, 6ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

C. Régionale 2

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 60 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 2 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 2
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 2

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
U S CAMBO (4481W)	A S CHASTEAUX ET LISSAC (6486A)
RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (6135U - 4939U)	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
A URRUGNARRAK (4521P)	A S MIRAMONTAISE (5188P)
AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)	A S P O BRIVE (4890R)
ST CYPRIEN A C (5210N)	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
BORDEAUX E C (4425K)	RAS R C BAL / R C LONS (4262H / 4278A)
XV HAUT PERIGORD (5176B)	U R G - UNION RUGBY GASCON (4436X - 4443E)
RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
BIDART UNION CLUB (5878P)	U S TREMBLADAISE (4412W)
ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)	A S CAPELAINE (5167S)
A S MONTFORTOISE (4498P)	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)
A S MEYSSACOISE (4917V)	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
S A MONEIN (4283F)	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
C A RIBERACOIS (5205H)	S C SAINT AUBIN (5208L)
LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)	RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
JSE SP LABOUHEYRE (4446H)	US HERM RUGBY (7955L)
AYTRE RUGBY (6252W)	A S ONDRAISE (4501T)
PEDALE STADE TARUSATE (4520N)	OLERON R C (4406P)
RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	R C CONFOLENTAIS (4375F)

U S NAFARROA 3 (4513F)	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
R C CHAMEYRACOIS (5998V)	OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)
ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)	NORD BEARN XV (4255A)
JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
C ATH PONTACQ (4294T)	OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)
BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)	GABARDAN A S (4441C)
R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
R C VILLENAVAIS (4471K)	A S SEILHACOISE (4924C)
A S CASTELMORON XV (5169U)	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 60 associations sont réparties en 6 poules de 10 équipes.

	POULE 1
1	AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
2	OLERON R C (4406P)
3	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
4	R C CONFOLENTAIS (4375F)
5	U S TREMBLADAISE (4412W)
6	AYTRE RUGBY (6252W)
7	R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
8	OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)
9	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
10	OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)

	POULE 2
1	BORDEAUX E C (4425K)
2	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
3	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
4	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
5	RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)
6	JARNAC ROUILLAC FIN BOIS RUGBY (7141M)
7	R C VILLENAVAIS (4471K)
8	C A RIBERACOIS (5205H)
9	RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
10	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)

	POULE 3
1	RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (6135U - 4939U)
2	LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
3	A S CHASTEAUX ET LISSAC (6486A)
4	A S SEILHACOISE (4924C)
5	RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
6	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
7	A S P O BRIVE (4890R)
8	A S MEYSSACOISE (4917V)
9	R C CHAMEYRACOIS (5998V)
10	XV HAUT PERIGORD (5176B)

	POULE 4
1	A S MIRAMONTAISE (5188P)
2	S C SAINT AUBIN (5208L)
3	ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
4	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
5	A S CASTELMORON XV (5169U)
6	RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
7	ST CYPRIEN A C (5210N)
8	GABARDAN A S (4441C)
9	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
10	A S CAPELAINE (5167S)

	POULE 5
1	A S MONTFORTOISE (4498P)
2	ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
3	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
4	US HERM RUGBY (7955L)
5	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
6	PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
7	A S ONDRAISE (4501T)
8	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
9	U R G - UNION RUGBY GASCON (4436X - 4443E)
10	NORD BEARN XV (4255A)

	POULE 6
1	RAS R C BAL / R C LONS (4262H - 4278A)
2	S A MONEIN (4283F)
3	BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
4	BIDART UNION CLUB (5878P)
5	U S NAFARROA 3 (4513F)
6	A URRUGNARRAK (4521P)
7	U S CAMBO (4481W)
8	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
9	C ATH PONTACQ (4294T)
10	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	21/09/2025	**R1**	14/12/2025
A2	28/09/2025	**R2**	11/01/2026
A3	05/10/2025	**R3**	18/01/2026
A4	19/10/2025	**R4**	01/02/2026
A5	26/10/2025	**R5**	08/02/2026
A6	09/11/2025	**R6**	01/03/2026
A7	16/11/2025	**R7**	08/03/2026
A8	23/11/2025	**R8**	22/03/2026
A9	07/12/2025	**R9**	29/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	02/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	25/01/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	15/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la Régionale 2 :

L'équipe meilleure 1ère des poules 1, 2 et 3, ainsi que l'équipe meilleure 1ère des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées directement pour les 1/2 finales de la phase finale du Championnat Régionale 2.

Les 4 équipes classées à la 1ère place de chaque poule non retenue directement pour les 1/2 finales du Championnat Régionale 2 sont qualifiées pour les barrages A de Ligue dont les vainqueurs sont qualifiées pour le 1/2 finales du Championnat Régionale 2.

Les 6 équipes classées à la 2ème place de chaque poule ainsi que l'équipe meilleure 3ème des poules 1, 2 et 3 et l'équipe meilleure 3ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour les barrages B (1er tour d'accessions) dont les vainqueurs se rencontrent en barrages C (2ème tour) pour l'accession à la Régionale 1 pour la saison 2026/2027.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages A et B se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les barrages C et les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

BARRAGES A de Ligue		
Match 1	2ème meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Moins bon 1er poules 1, 2 ou 3
Match 2	2ème meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Moins bon 1er poules 4, 5 ou 6

1/2 FINALES		
Match 3	Meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 1
Match 4	Meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 2

FINALE		
Match 5	Vainqueur du Match 3	Vainqueur du Match 4

BARRAGES B (1er tour d'Accessions)		
Match 6	Meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3	Meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3
Match 7	2ème meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3	Moins bon 2ème poules 1, 2 ou 3
Match 8	Meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6	Meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6
Match 9	2ème meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6	Moins bon 2ème poules 4, 5 ou 6

BARRAGES C (2ème tour d'Accessions)		
Match 10	Vainqueur du Match 6	Vainqueur du Match 7
Match 11	Vainqueur du Match 8	Vainqueur du Match 9

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 2:

Les 4 équipes classées 3ème non retenues en barrages B, ainsi que les 2 meilleures 4èmes des poules 1, 2 et 3 et les 2 meilleures 4èmes des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 2 qui débute en 1/4 de finale.

Les 2 équipes classées 4ème non retenues pour les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 2, ainsi que les équipes classées 5ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages A (1er tour de qualifications) dont les perdants se rencontrent en barrages B (2ème tour) qualificatifs pour le Championnat de France Promotion Régionale 2.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages A et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les barrages B et les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	2ème meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 4ème poules 1, 2 ou 3
Match 2	Moins bon 3ème poules 1, 2 ou 3	Meilleur 4ème poules 1, 2 ou 3
Match 3	2ème meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 4ème poules 4, 5 ou 6
Match 4	Moins bon 3ème poules 4, 5 ou 6	Meilleur 4ème poules 4, 5 ou 6

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2
Match 6	Vainqueur du Match 3	Vainqueur du Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6

BARRAGES A (1er tour de Qualifications)		
Match 8	2ème moins bon 4ème poules 1, 2 ou 3	Moins bon 5ème poules 1, 2 ou 3
Match 9	Meilleur 5ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 5ème poules 1, 2 ou 3
Match 10	2ème moins bon 4ème poules 4, 5 ou 6	Moins bon 5ème poules 4, 5 ou 6
Match 11	Meilleur 5ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 5ème poules 4, 5 ou 6

BARRAGES B* (2ème tour de Qualifications)		
Match 12	Perdant du Match 8	Perdant du Match 9
Match 13	Perdant du Match 10	Perdant du Match 11

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 2 et PROMOTION REGIONALE 2	
1/4 de Finale et Barrages A et B	**19/04/2026**
1/2 Finales et Barrages C et B*	**26/04/2026**
Finale	**02 ou 03/05/2026**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 2
- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 2

Qualification pour le Championnat de France Régionale 2

Les 6 équipes ayant participé à la phase finale du Championnat Régionale 2 de la Ligue, ainsi que les 8 équipes ayant participé aux barrages B d'accessions sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des barrages A, le mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des barrages A, 2ème mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages C, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrages C, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages C, le mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages C, 2ème mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages B, le mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages B, 2ème mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des barrages B, 3ème mieux classés à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des barrages B, 4ème mieux classés à l'issue de la phase qualificative

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 2

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 2 de la Ligue, ainsi que les 4 équipes ayant gagné les barrages A de qualifications et les 2 équipes ayant gagné les barrages B de qualifications sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Promotion Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages A, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages A, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages A, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages B, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

d. Affectations pour la saison 2025/2026

Les 6 associations 1ère de poule, ainsi que les 2 vainqueures des barrages C d'accessions de la phase finale du Championnat Régionale 2 de la Ligue, accèdent à la Régionale 1.

La compétition de Régionale 2 regroupera, pour la saison 2025-2026, 60 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 1	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 1	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Relégués en Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8

4) Finales de Terroirs Régionale 2

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 2

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 2 et de Promotion Régionale 2 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 2. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 2, en fonction du nombre d'équipes engagées.

D. Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 40 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 3

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
R C CANTONAL SALIGNACOIS DE PAYS FENELON (6993B)	R C MEZINAIS (5187N)
UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (2025262010XXXXRST)	U S MOURENX (4285H)
4 C XV (5170V)	RUFFEC A C (4399G)
R C CUBZAGUAIS (5921L)	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
YCHOUX OL (4473M)	C S BELLACHON (4887M)
A S ASASP ARROS (7075R)	RUGBY CLUB SAUJON (7404M)
FOLLES AMBAZAC RAS (2025262010XXXXRST)	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
S A MONTPONNAIS (5193V)	ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)	U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)
MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)	R C PRIGONTIN (5986G)
A S NARROSSAISE (5605T)	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)	CLUB-LUBERSAC-ORGNAC (2025262010XXXXRST)
ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
SARAKO IZARRA (5630V)	CIBOURE R C (6602B)
C A MEYMAC (4916U)	RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)
ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)	U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)
S A ST MAIXENTAIS (4407R)	A S PANAZOL (6131P)
R C PALAISIEN (6447H)	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS 3 (8044D)
AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)	AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
RUGBY OL PONTOIS (4390X)	UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)

3) Format de la compétition

e. Phase qualificative

Les 40 associations sont réparties en 4 poules de 10 équipes.

	POULE 1
1	R C CUBZAGUAIS (5921L)
2	RUGBY CLUB SAUJON (7404M)
3	S A ST MAIXENTAIS (4407R)
4	RUFFEC A C (4399G)
5	R OL PONTOIS (4390X)
6	MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
7	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
8	U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)
9	UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)
10	RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)

	POULE 2
1	R C CANTONAL SALIGNACOIS PAYS DE FENELON PERIGORD NOIR (6993B – 5206J)
2	RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
3	UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (6135U - 4927F)
4	CLUB-LUBERSAC-ORGNAC (6200P -6006D)
5	BELLACHON - NANTIAT (4887M – 4918W)
6	C A MEYMAC (4916U)
7	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS 3 (8044D)
8	FOLLES AMBAZAC RAS (5913C - 5678X)
9	R C PALAISIEN (6447H)
10	A S PANAZOL (6131P)

	POULE 3
1	R C MEZINAIS (5187N)
2	ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
3	4 C XV (5170V)
4	S A MONTPONNAIS (5193V)
5	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
6	AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
7	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
8	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
9	R C PRIGONTIN (5986G)
10	U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)

	POULE 4
1	U S MOURENX (4285H)
2	A S NARROSSAISE (5605T)
3	YCHOUX OL (4473M)
4	CIBOURE R C (6602B)
5	SARAKO IZARRA (5630V)
6	RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
7	ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
8	AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
9	A S ASASP ARROS (7075R)
10	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	21/09/2025	**R1**	14/12/2025
A2	28/09/2025	**R2**	11/01/2026
A3	05/10/2025	**R3**	18/01/2026
A4	19/10/2025	**R4**	01/02/2026
A5	26/10/2025	**R5**	08/02/2026
A6	09/11/2025	**R6**	01/03/2026
A7	16/11/2025	**R7**	08/03/2026
A8	23/11/2025	**R8**	22/03/2026
A9	07/12/2025	**R9**	29/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	02/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	25/01/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	15/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

f. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Régionale 3 qui débute en 1/2 finales.

Les équipes classées 2ème et 3ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages A d'accessions à la Régionale 2 pour la saison 2026/2027.

Les équipes classées 4ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages B qualificatifs pour le Championnat de France Régionale 3.

Une équipe non qualifiable pour le Championnat Régionale 3 sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement dernière elle.

Les barrages A se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les barrages B et les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/2 FINALES		
Match 1	1er poule 1	1er poule 2
Match 2	1er poule 3	1er poule 4

FINALE		
Match 3	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2

BARRAGES A d'Accessions		
Match 4	2ème poule 1	3ème poule 2
Match 5	2ème poule 2	3ème poule 1
Match 6	2ème poule 3	3ème poule 4
Match 7	2ème poule 4	3ème poule 3

BARRAGES B de Qualifications		
Match 8	4ème poule 1	4ème poule 2
Match 9	4ème poule 3	4ème poule 4

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
1/2 Finales et Barrages	**19/04/2026**
Finale	**25 ou 26/04/2026**

g. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 3

Qualification pour le Championnat de France Régionale 3

Les 4 équipes ayant disputé les 1/2 de finales du Championnat Régionale 3 de la Ligue, ainsi que les 8 équipes ayant participé aux barrages A d'accessions et les 2 équipes ayant gagné les barrages B de qualifications sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le gagnant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le gagnant des barrages A, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages A, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrage A, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages A, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages A, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages A, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages B, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

h. Affectations pour la saison 2025/2026

Les 4 associations 1ère de poule, ainsi que les 4 vainqueures des barrages A d'accessions de la phase finale du Championnat Régionale 3 de la Ligue, accèdent à la Régionale 2.

La compétition de Régionale 3 regroupera, pour la saison 2025-2026, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Relégués en Promotion Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Promotion Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8

4) Finales de Terroirs Régionale 3

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Régionale 3 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 3. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

E. Promotion Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Promotion Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 48 équipes
- Une phase finale régionale de Promotion Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Promotion Régionale 3

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
SANGUINET A C (4463B)	RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
C OL COLAYRACAIS (5174Z)	U S AIGREFEUILLAISE (4370A)
JURANCON XV (7586B)	A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)
POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)	RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)
RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)	R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)
CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)	U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
RUGBY CLUB L'AURENCE LIMOGES (5623M)	U S ST LEONARD (4931K)
S C ST PIERRE DU MONT (5861W)	R C ST MEDARD (5692M)
C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)	R C VELINOIS (5650S)
U S BEAULIEU (4886L)	ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)	RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
R C VIRAZEILLAIS (6304C)	AIXE RUGBY ATHLÉTIQUE SENIOR (6112U)
RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	U S CENACOISE (5927T)
U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)	U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
XV DES FEUILLARDIERS (7763L)	AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)

U A CADILLACAISE (4432T)	R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)	R C MONTBRON (5922M)
LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)	FOURAS OLYMPIQUE CLUB (4379K)
ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)	UNION SPORTIVE NEUVICOISE (4921Z)
ENTENTE NIORT RUGBY (ENR) (6020U - 4385S)	RUGBY CLUB PAREMPUYRE (7267U)
STADE MONPAZIEROIS (5192U)	LA BREDE RUGBY (7071L)
U S SAULTOISE (4508A)	U S MERLINOISE (4915T)
STADE MARCHOIS (4926E)	A S IDRON LEE (4271T)
A S LACANAU (5617F)	R C DUNOIS (6308G)

3) Format de la compétition

i. Phase qualificative

Les 48 associations sont réparties en 6 poules de 8 équipes.

	POULE 1
1	RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
2	U S AIGREFEUILLAISE (4370A)
3	AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)
4	RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)
5	POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)
6	RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)
7	FOURAS OLYMPIQUE CLUB (4379K)
8	ENTENTE NIORT RUGBY (ENR) (6020U - 4385S)

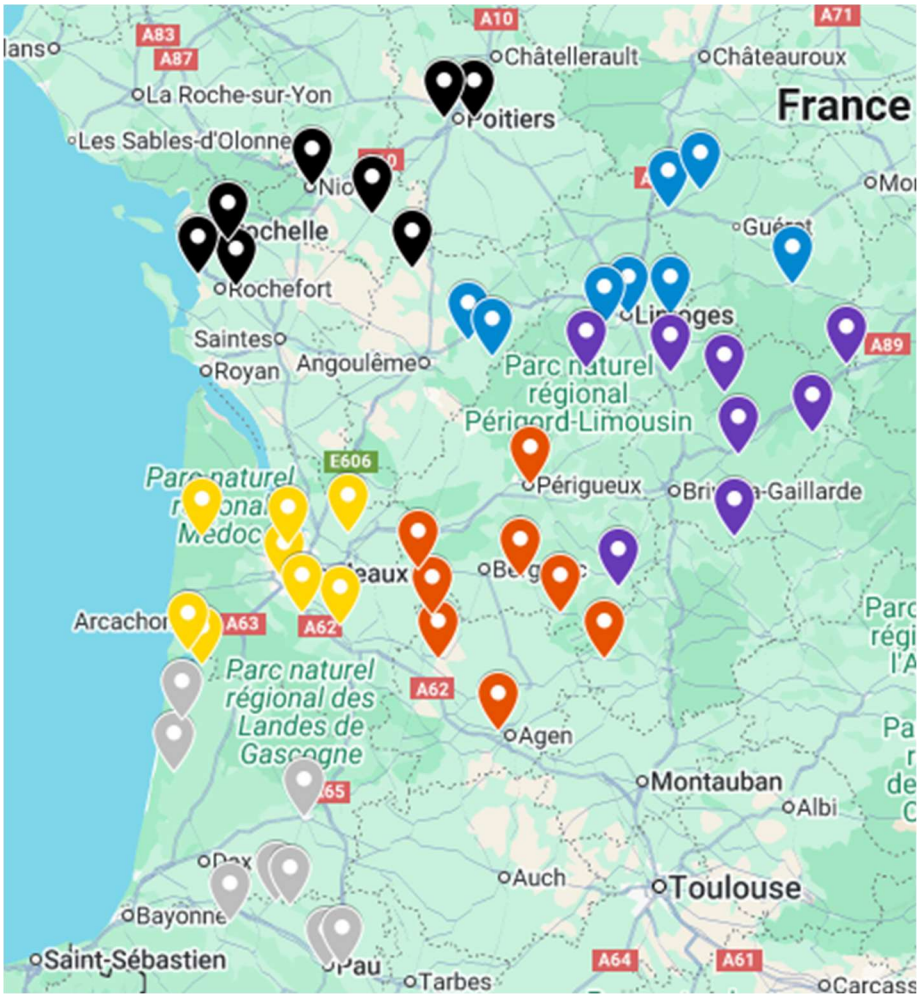
	POULE 2
1	RUGBY CLUB L'AURENCE LIMOGES (5623M)
2	U S ST LEONARD (4931K)
3	RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)
4	U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
5	AIXE RUGBY ATHLÉTIQUE SENIOR (6112U)
6	STADE MARCHOIS (4926E)
7	R C DUNOIS (6308G)
8	R C MONTBRON (5922M)

	POULE 3
1	U S BEAULIEU (4886L)
2	R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)
3	U S MERLINOISE (4915T)
4	RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)
5	UNION SPORTIVE NEUVICOISE (4921Z)
6	ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
7	U S CENACOISE (5927T)
8	XV DES FEUILLARDIERS (7763L)

	POULE 4
1	C OL COLAYRACAIS (5174Z)
2	ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)
3	U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
4	C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
5	RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
6	STADE MONPAZIEROIS (5192U)
7	R C VELINOIS (5650S)
8	R C VIRAZEILLAIS (6304C)

	POULE 5
1	SANGUINET A C (4463B)
2	U A CADILLACAISE (4432T)
3	U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
4	LA BREDE RUGBY (7071L)
5	A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)
6	A S LACANAU (5617F)
7	RUGBY CLUB PAREMPUYRE (7267U)
8	CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)

	POULE 6
1	LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)
2	R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
3	JURANCON XV (7586B)
4	S C ST PIERRE DU MONT (5861W)
5	R C ST MEDARD (5692M)
6	U S SAULTOISE (4508A)
7	A S IDRON LEE (4271T)
8	RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 ou 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	05/10/2025	**R1**	14/12/2025
A2	12/10/2025	**R2**	18/01/2026
A3	26/10/2025	**R3**	25/01/2026
A4	02/11/2025	**R4**	08/02/2026
A5	16/11/2025	**R5**	01/03/2026
A6	23/11/2025	**R6**	15/03/2026
A7	07/12/2025	**R7**	22/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	09/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	01/02/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	08/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

j. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule ainsi que l'équipe meilleure 2ème des poules 1, 2 et 3 et l'équipe meilleure 2ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 3 qui débute en 1/4 de finale.

Les 4 équipes classées 2ème non qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 3, les équipes 3èmes de chaque poule ainsi que l'équipe meilleure 4ème des poules 1, 2 et 3 et l'équipe meilleure 4ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour des barrages de qualifications pour le Championnat de France Promotion Régionale 3.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	Meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3
Match 2	2ème meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Moins bon 1er poules 1, 2 ou 3
Match 3	Meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6
Match 4	2ème meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Moins bon 1er poules 4, 5 ou 6

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2
Match 6	Vainqueur du Match 3	Vainqueur du Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6

BARRAGES de Qualifications		
Match 8	2ème meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3	Meilleur 4ème poules 1, 2 ou 3
Match 9	Moins bon 2ème poules 1, 2 ou 3	Moins bon 3ème poules 1, 2 ou 3
Match 10	Meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3
Match 11	2ème meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6	Meilleur 4ème poules 4, 5 ou 6
Match 12	Moins bon 2ème poules 4, 5 ou 6	Moins bon 3ème poules 4, 5 ou 6
Match 13	Meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6

- Calendrier des phases finales :

PROMOTION REGIONALE 3	
1/4 de Finale et Barrages	**05/04/2026**
1/2 Finales	**19/04/2026**
Finale	**25 ou 26/04/2026**

k. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 3

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 3

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 3 de la Ligue, ainsi que les 6 équipes ayant gagné les barrages de qualifications sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 9	Le gagnant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages, 5ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages, 6ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

l. Affectations pour la saison 2025/2026

Les 6 associations 1ères de poule, ainsi que les 2 équipes meilleures 2ème qualifiées pour la phase finale du Championnat Promotion Régionale 3 accèdent à la Régionale 3.

La compétition de Promotion Régionale 3 regroupera, pour la saison 2025-2026, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

4) Finales de Terroirs Promotion Régionale 3

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Promotion Régionale 3 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Promotion Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

F. Réserves Régionale 2 & 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Réserves Régionale 2 & 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 68 équipes
- Une phase finale régionale de Réserves Régionale 2 & 3
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2 & 3

2) Forme de Jeu

Jeu à XV, à XII ou à X en application des Dispositions spécifiques (page 9) mises en place par la Ligue.

3) Format de la Compétition

a. Phase qualificative

Les 68 associations sont réparties en 8 poules composées de façon qu'elles se rencontrent en lever de rideau des équipes UNE.

	POULE 1
1	AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
2	PESSAC RUGBY (4457V)
3	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
7	R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
8	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
9	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)

	POULE 2
1	BORDEAUX E C (4425K)
2	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
3	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
4	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
5	RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)
6	JARNAC ROUILLAC FIN BOIS RUGBY (7141M)
7	R C VILLENAVAIS (4471K)
8	C A RIBERACOIS (5205H)
9	RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
10	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)

	POULE 3
1	RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (6135U - 4939U)
2	LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
5	RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
6	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
7	A S P O BRIVE (4890R)
8	A S MEYSSACOISE (4917V)
9	R C CHAMEYRACOIS (5998V)

	POULE 4
1	A S MIRAMONTAISE (5188P)
2	S C SAINT AUBIN (5208L)
3	ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
4	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
5	A S CASTELMORON XV (5169U)
6	RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
7	ST CYPRIEN A C (5210N)
8	GABARDAN A S (4441C)
9	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
10	A S CAPELAINE (5167S)

	POULE 5
1	A S MONTFORTOISE (4498P)
2	ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
3	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
4	US HERM RUGBY (7955L)
5	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
6	PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
7	A S ONDRAISE (4501T)
8	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
9	U R G - UNION RUGBY GASCON (4436X - 4443E)
10	NORD BEARN XV (4255A)

	POULE 6
1	RAS R C BAL / R C LONS (4262H / 4278A)
2	S A MONEIN (4283F)
3	BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
4	BIDART UNION CLUB (5878P)
6	A URRUGNARRAK (4521P)
7	U S CAMBO (4481W)
8	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
9	C ATH PONTACQ (4294T)
10	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)

	POULE 7
1	R C MEZINAIS (5187N)
3	4 C XV (5170V)
2	ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
4	LA BREDE RUGBY (7071L)
5	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
7	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
8	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)

	POULE 8
2	A S NARROSSAISE (5605T)
3	JURANCON XV (7586B)
4	S C ST PIERRE DU MONT (5861W)
5	SARAKO IZARRA (5630V)
6	RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
7	A S IDRON LEE (4271T)
8	RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)
9	A S ASASP ARROS (7075R)
10	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	21/09/2025	**R1**	14/12/2025
A2	28/09/2025	**R2**	11/01/2026
A3	05/10/2025	**R3**	18/01/2026
A4	19/10/2025	**R4**	01/02/2026
A5	26/10/2025	**R5**	08/02/2026
A6	09/11/2025	**R6**	01/03/2026
A7	16/11/2025	**R7**	08/03/2026
A8	23/11/2025	**R8**	22/03/2026
A9	07/12/2025	**R9**	29/03/2026

DATES DE REPLI	
REPLI 1	02/11/2025
REPLI 2	21/12/2025
REPLI 3	25/01/2026
REPLI 4	22/02/2026
REPLI 5	15/03/2026

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 6, 7, 8, 9 ou 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la phase finale :

Les 8 équipes classées à la 1ère place de chaque poule, les équipes classées à la 2ème place des poules 2, 3, 4, 5, et 6, ainsi que les 3 équipes classées meilleures 3ème des poules 2, 4, 5 et 6 sont qualifiées pour les 1/8 de finale du Championnat Réserves Régionale 2 & 3.

Les 1/8 et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales le match 3ème/4ème place sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/8 FINALES		
Match 1	1er poule 1	2ème poule 3
Match 2	1er poule 2	Meilleur 3ème poule 4 ou 5
Match 3	1er poule 3	2ème poule 2
Match 4	1er poule 4	Meilleur 3ème poule 2, 5, ou 6
Match 5	1er poule 5	2ème poule 6
Match 6	1er poule 6	2ème poule 5
Match 7	1er poule 7	2ème poule 4
Match 8	1er poule 8	Meilleur 3ème poule 4 ou 6

1/4 FINALES		
Match 5	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2
Match 6	Vainqueur du Match 3	Vainqueur du Match 4
Match 7	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6
Match 8	Vainqueur du Match 7	Vainqueur du Match 8

1/2 FINALES		
Match 9	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6
Match 10	Vainqueur du Match 7	Vainqueur du Match 8

FINALE		
Match 11	Vainqueur du Match 9	Vainqueur du Match 10

MATCH 3 / 4 PLACE		
Match 12	Perdant du Match 9	Perdant du Match 10

- Calendrier des phases finales :

RESERVES REGIONALE 2 & 3	
1/8 de Finale	**Dimanche 05/04/2026**
1/4 de Finale	**Samedi 18 ou dimanche 19/04/2026**
1/2 Finales	**Samedi 25 ou dimanche 26/04/2026**
Finale et Match 3/4 place	**Samedi 02 ou dimanche 03/05/2026**

c. Qualifications en championnats de France

En attente du nombre de qualifiés, qui sera communiqué ultérieurement par la FFR.

IV) Annexe 1

Accessions - Relégations

Système d'accessions et relégations de la Ligue Nouvelle Aquitaine à l'issue de la saison 2025/2026, en fonction du nombre de clubs de la Ligue, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Fédérale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Fédérale 3	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Relégués en Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 1	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 1	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Relégués en Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 2	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Relégués en Promotion Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Accèdent de Promotion Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 3	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

V) Annexe 2

Finales de Terroirs

REGIONALE 1, REGIONALE 2, REGIONALE 3, PROMOTION REGIONALE 3, Réserves REGIONALE 1 et Réserves REGIONALE 2 & 3

Chaque Comité Départemental (ou regroupement de Comités Départementaux) organisera des finales de Terroirs programmées le week-end des 11 et 12 avril 2026.

Ces finales concernent les équipes UNE de REGIONALE 1, REGIONALE 2, REGIONALE 3, et PROMOTION REGIONALE 3, ainsi que les équipes Réserves de REGIONALE 1 et REGIONALE 2 & 3.

Dans chaque niveau de compétition, les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules des Championnats Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., seront retenues pour disputer les finales des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

La Commission des Épreuves de la Ligue validera les finalistes.

Objet : lancement des journées sécurité 2025/2026

Destinataires : les présidents de clubs

Madame, Monsieur le Président,

Comme chaque saison, la Fédération Française de Rugby relance le dispositif des **« Journées sécurité »**, essentielles au bon fonctionnement et à la responsabilité de nos clubs.

Il vous appartient, en tant que président(e) de club, de veiller à la bonne participation de vos acteurs concernés aux sessions obligatoires, mais également d'envisager, selon vos moyens et vos besoins, la mise en place de sessions facultatives.

1. Sessions obligatoires

Cette saison, les thèmes retenus sont :

- La **technique de poussée** à travers les situations de mêlée, ruck, maul et plaquage ;
- La **prévention et la gestion de la commotion cérébrale**. (Utilisation de la vidéo FFR « la commotion c'est l'affaire de toutes et tous »)

La présence des éducateurs, entraîneurs et encadrants concernés à ces sessions est obligatoire.

2. Sessions facultatives

Nous vous invitons également à organiser, au sein de votre club, des sessions complémentaires sur les thèmes suivants :

- L'accueil des mineurs en club et l'organisation de stages ;
- La prévention des violences sexuelles, sexistes et homophobes ;
- Les addictions ;
- Les blessures et leur prise en charge (rappel du programme et de l'application « bien joué ») ;
- L'organisation d'un tournoi École de Rugby.

Un bilan de ces sessions facultatives sera établi en fin de saison. Nous vous remercions de bien vouloir les recenser afin de contribuer à une évaluation objective et constructive.

3. Soirée de lancement

En début de saison, il vous est également demandé d'organiser une **soirée de sensibilisation à la sécurité**, ouverte non seulement aux membres de votre club, mais également aux parents et aux partenaires. Une vidéo fédérale sur le thème de la sécurité vous sera proposée à cette occasion, afin d'engager un temps d'échange et de mobilisation collective.

Votre rôle est déterminant dans la réussite de ce dispositif. Nous vous remercions par avance pour votre engagement et pour l'attention particulière que vous porterez à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de votre club autour de cette démarche capitale pour la sécurité et l'éducation de tous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé le DTN et le président du comité médical

Objet : lancement des journées sécurité 2025/2026

Courrier à l'attention des présidents de ligues
En copie : présidents des CD

Madame, Monsieur le Président,

Comme chaque année à cette période, nous procédons à la relance du dispositif « Journées sécurité ».

Afin de permettre la mise en place de cette action dans les meilleures conditions, un courrier a été adressé aux Directeurs Techniques de Ligue (DTL) ainsi qu'aux Conseillers Techniques de Ligue (CTL), afin que les équipes puissent engager dès à présent les démarches nécessaires.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir veiller, de votre côté, à la bonne mise en œuvre de ce dispositif et, plus particulièrement, à la présence effective des clubs lors des sessions obligatoires.

Par ailleurs, comme précisé dans le courrier adressé aux équipes techniques, il est essentiel d'assurer une mobilisation optimale de l'ensemble des acteurs concernés, afin de garantir la qualité pédagogique de ces journées. A cet effet, vous serez informés via les réseaux FFR de la mise en ligne d'une vidéo de sensibilisation à cette campagne 2025/2026. D'ores et déjà, notez que la vidéo est accessible en cliquant sur ce lien.

Enfin, vous aurez noté que nous souhaitons, en fin de saison, établir un bilan des sessions facultatives organisées par les clubs. À cette fin, je vous remercie de bien vouloir répertorier les actions menées, afin que nous puissions dresser une évaluation objective de cette expérimentation.

Nous vous remercions par avance de votre accompagnement sur ce dossier majeur pour notre fédération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du comité médical FFR
Olivier Capel

Le Directeur Technique National
Olivier Lièvremont